



INSTRUCTIONS DE COURSE
Championnat de Bretagne Slalom
1^{er} mai 2022
Plage de Térénez, Plougasnou
Organisé par la Société des régates de Térénez
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

COVID 19 : Toutes les mesures de protections sanitaires seront mises en place en fonction des directives gouvernementales en vigueur définies par le ministère des Sports, la FFVoile et la municipalité au moment de l'épreuve.

Dans le cadre de ces mesures, le port du masque lors de la confirmation des inscriptions, le briefing, au niveau du tableau officiel, du tableau d'affichage des réclamations, du local jury et la remise des prix est obligatoire en intérieur. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition des concurrents lors de la confirmation des inscriptions, au secrétariat du jury et dans la salle du jury.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par :
 - 1.1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
 - 1.1.2 Le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère 2022.
 - 1.1.3 Les règlements fédéraux.
 - 1.1.4 Les règles concernant la crise sanitaire.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 45 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel situé sur les vitres du local accueil du club.
- 3.2 Conformément à la règle 90.2(c) mentionnée dans l'annexe B en B7.90, des instructions orales pourront être données sur l'eau et à terre.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le PC Course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 3 (ceci change signaux de course).



6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course	Classe
01/05/22	12h00	Toutes classes

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 12h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

RRD Fire Race Minimes Filles et Garçons	Pavillon SRT jaune RRD
RRD Fire Race Espoirs Filles 1 et 2	Pavillon SRT blanc
RRD Fire Race Espoirs Garçons	Pavillon jaune avec un E bleu
F42 Espoirs et Séniors Femmes et Hommes	Pavillon noir Cormoran

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.

9.2 Le comité de course indiquera le parcours à effectuer au briefing.

10. MARQUES

10.1

Comité départ	Marque de départ	Marques de parcours	Comité arrivée	Marque d'arrivée
Vedette blanche	Petite bouée cylindrique jaune	Marque 1 : bouée cylindrique blanche banque populaire Marques 2 et 3 : bouées coniques blanches banque populaire	Caravelle grise	Petite bouée cylindrique jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité départ au vent et le côté parcours de la marque de départ sous le vent.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Procédure de départ

- H - 3 minutes : envoi du pavillon de série
- H - 2 minutes : envoi du pavillon ROUGE
- H - 1 minutes : affalé du pavillon ROUGE et envoi du pavillon JAUNE
- H - 30 secondes : affalé du pavillon JAUNE
- TOP DÉPART : envoi du pavillon VERT

12.5 La règle 30.4 dite du PAVILLON NOIR s'applique pour chaque course.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Il n'y aura pas de changement de bord en course.



14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité arrivée au vent et le côté parcours de la marque de départ sous le vent.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible
Toutes classes	5 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition des concurrents au niveau du local jury. Le port du masque sera obligatoire au niveau du tableau d'affichage du jury et du local jury.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local jury située au PC Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Le port du masque est obligatoire dans le local jury.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand trois à quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Quand cinq à sept courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

(d) Quand huit courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les trois plus mauvaises.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 La confirmation d'inscription fait office d'émargement départ.

19.2 [DP] [NP] Un émargement retour sera être mis en place au PC Course. Chaque concurrent devra indiquer sa catégorie, son nom et son numéro de voile à la personne en charge de l'émargement.

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du jury.

21. ACCOMPAGNATEURS

21.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.



21.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Podium Minimes Filles et Minimes Garçons
- Podium Espoirs Filles 1, Espoirs Filles 2 et Espoirs Garçons
- Podium F42 Espoirs Filles et Garçons
- Podium F42 Séniors Femmes et Hommes

27. DÉCISION DE COURIR

27.1 En s'inscrivant au Championnat de Bretagne Slalom, tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

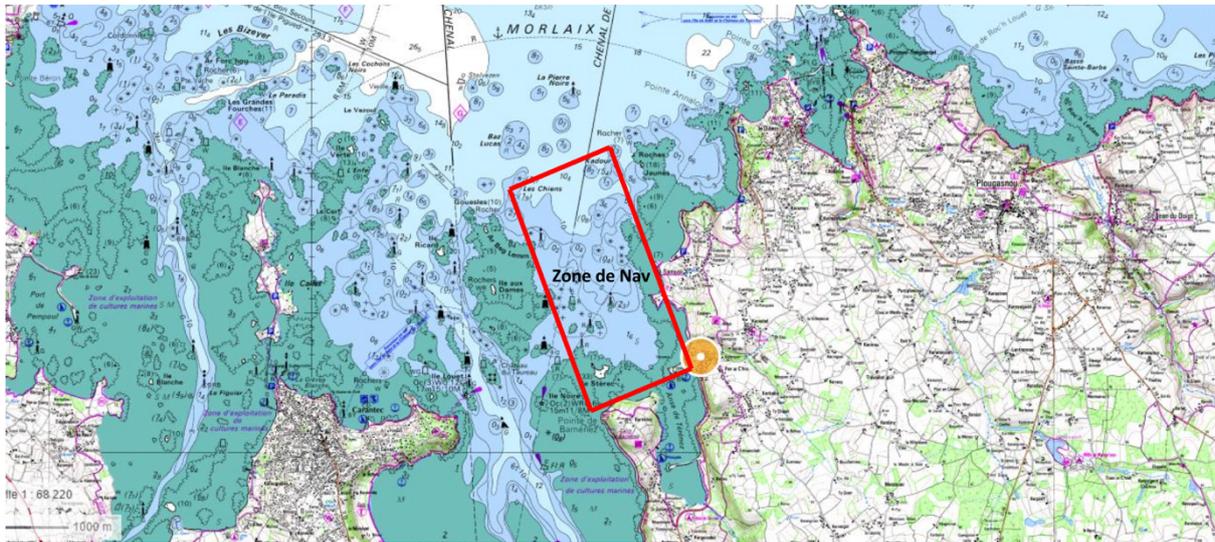
27.2 Chaque équipier est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports.
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates.
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19.
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19.
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

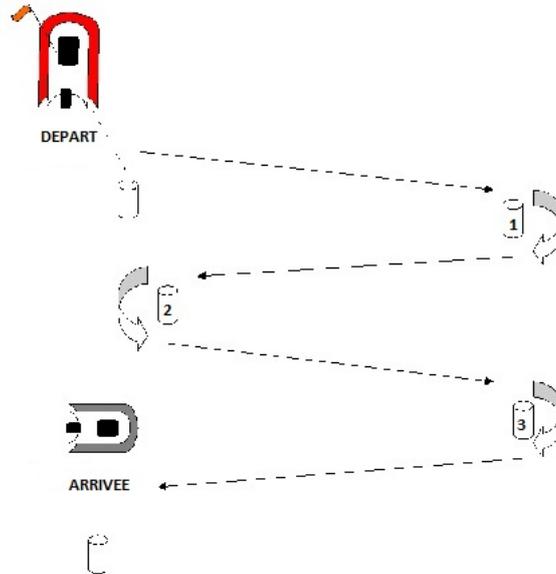
Arbitres désignés :

- Président-e du comité de course : Pierrick WATTEZ
- Président-e du jury :

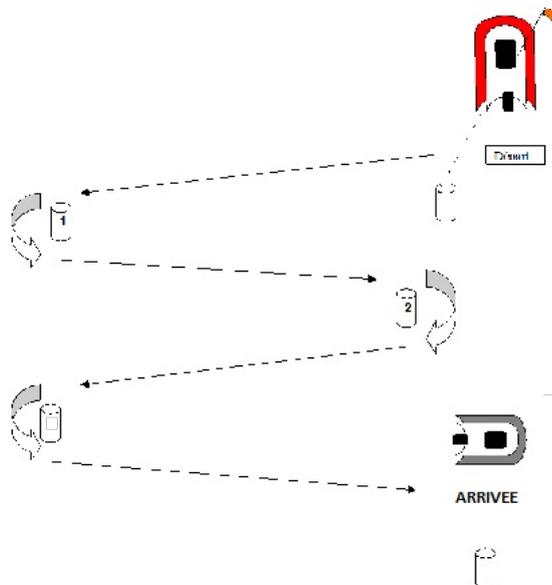
ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 : slalom downwind 3 jibes départ bâbord



Parcours 2 : slalom downwind 3 jibes départ tribord